



# JUSTICE ÉCONOMIQUE

L'économie mondiale est profondément et de plus en plus inégale, la richesse, les ressources et la prise de décision étant concentrées entre les mains de quelques-un-e-s, tandis que des milliards de personnes sont confrontées à la pauvreté, à l'insécurité et à l'instabilité liée au climat. Le G7 doit donner la priorité à la justice économique par le biais d'une réforme de la gouvernance, en s'attaquant aux inégalités systémiques mondiales en matière de commerce, de fiscalité, de dette et de gouvernance financière. Dans un contexte de réduction des budgets mondiaux d'aide et de coupes sévères dans les dépenses de développement par les gouvernements du G7, il est essentiel que le G7 agisse pour créer un système financier mondial plus juste et plus fonctionnel. Par les recommandations ci-dessous, nous appelons le G7 à mener des politiques qui créent des structures économiques équitables, façonnent une économie mondiale qui fonctionne pour tous-tes et promeuvent un monde plus sûr et plus durable.

## Contribuer à la réforme de la dette pour accroître la viabilité et soutenir l'annulation

Le poids total de la dette sur les budgets publics nationaux des pays à revenu faible et intermédiaire est élevé, compromettant plus de 42 % des recettes fiscales (53 % dans les pays à faible revenu). Plus de 60 pays du Sud sont exposés à un risque modéré à élevé de non-viabilité de la dette. Une annulation inconditionnelle de la dette non viable est urgente pour générer une marge de manœuvre budgétaire.

- Promouvoir la réforme de l'architecture de la dette dans le cadre d'un cadre juridique multilatéral non centré sur les créancier-ère-s, par le biais d'une convention-cadre des Nations Unies sur

la dette souveraine. Cela devrait fournir des normes et une certitude aux emprunteur-euse-s et aux prêteur-euse-s tout au long du cycle de la dette, pour une viabilité globale de la dette ; des processus de restructuration de la dette rapides, transparents et contraignants ; et des emprunts et des prêts responsables et contraignants.

- Normaliser la suspension du service de la dette en imposant un traitement comparable à tous-tes les créancier-ère-s. Les évaluations de la viabilité de la dette doivent tenir compte non seulement de la capacité d'un pays débiteur à payer ses créancier-ère-s, mais aussi de sa capacité à respecter ses obligations envers ses citoyen-ne-s.
- S'attaquer au coût élevé du capital pour les pays du Sud en réduisant les taux d'intérêt et en réglementant les agences de notation de crédit. Il s'agit d'un défi particulier en Afrique, compte tenu de l'évaluation inéquitable des risques et de l'évaluation inexacte des économies. Dans ce contexte, les prêts concessionnels doivent être une priorité pour faire face aux crises actuelles et futures. Il est également crucial d'ouvrir l'accès à des mécanismes non générateurs de dette afin de libérer une marge de manœuvre budgétaire, comme cela a été fait pendant la pandémie de COVID-19.
- Soutenir l'émission de droits de tirage spéciaux (DTS) pour fournir des liquidités au développement durable, en dissociant les critères d'allocation des quotes-parts du Fonds monétaire international (FMI). Cela devrait inclure une réorientation innovante des DTS sans accroître la spirale de la dette. Appliquer des méthodes pour réduire les mesures d'austérité par le biais de la révision des conditions du FMI et de l'élimination immédiate des surcharges du FMI.

« La crise multiple nécessite des mesures urgentes, nous ne pouvons pas nous permettre davantage de politiques à court terme sans impact à long terme. Une réforme de l'architecture financière mondiale est cruciale. Nous appelons le G7 à promouvoir fermement les germes d'espoir en contribuant à résoudre le problème de l'insoutenabilité de la dette par une réforme de l'architecture de la dette qui permette de prévenir la crise de la dette et de mettre en place un processus de restructuration de la dette adapté à l'objectif.

PATRICIA MIRANDA

Coordinatrice du groupe de travail sur la justice économique / Responsable du plaidoyer mondial, Latindadd

## Rétablir l'objectif initial de l'APD, à savoir l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités

L'aide publique au développement (APD) est confrontée à des réductions spectaculaires, s'éloignant encore davantage de tous les engagements internationaux pris par les pays du G7 et mettant en grand danger la vie des personnes en situation de vulnérabilité. L'APD est également de plus en plus utilisée à d'autres fins, compromettant ainsi ce qui devrait être alloué aux pays du Sud. En outre, des parts substantielles des fonds engagés par les pays du G7 restent non distribuées, augmentant jusqu'à 40 % pour les projets d'une durée de trois ans.

- Réduire l'écart entre les engagements et les décaissements de l'APD à un maximum de 10 % et investir au moins 15 % dans des initiatives ayant pour objectif principal l'égalité des genres.
- S'engager à réformer la gouvernance de l'APD en ce qui concerne son objectif et son utilisation, en partenariat avec les pays du Sud, par le biais d'un cadre de convention des Nations Unies sur la coopération au développement et dans le respect du principe de justice et de réparation.

- Introduire des mécanismes de financement nouveaux et innovants tels que les prélèvements et veiller à ce que l'APD ne soit pas orientée vers la génération de profits privés.

## Promouvoir la coopération fiscale internationale

Tous les pays, y compris ceux du G7, perdent 492 milliards de dollars US par an en impôts au profit des multinationales et des personnes fortunées qui utilisent les paradis fiscaux pour payer moins d'impôts.

- Soutenir le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, dans la création d'un impôt mondial sur les personnes fortunées.
- Soutenir une augmentation de l'impôt minimum mondial sur les sociétés à un taux de 25 %, tout en promouvant une imposition progressive des revenus.
- Assurer la transparence par la création d'un registre public mondial des actifs et d'un registre public des bénéficiaires effectifs.

## Veiller à ce que le commerce et les investissements n'aient pas d'impact négatif sur les objectifs de développement, de protection du climat et de respect des droits de la personne dans les pays du Sud

Les règles commerciales déloyales exploitent souvent la main-d'œuvre, les ressources et les chaînes d'approvisionnement des pays du Sud, en tenant peu compte des droits des travailleur-euse-s, en particulier des femmes et des jeunes marginalisé-e-s. Il est impératif que les pays du Sud aient voix au chapitre dans l'établissement des règles en matière de commerce et d'investissement. Parallèlement, l'infrastructure numérique est dominée par quelques pays et acteur-trice-s privé-e-s dans le monde, souvent au détriment de la souveraineté des données et des droits numériques dans les pays du Sud.

- Intégrer une approche des politiques commerciales fondée sur les droits de la personne et donner la priorité aux droits des femmes et à la protection de l'environnement dans les chaînes d'approvisionnement en minerais critiques.

- Faire pression pour une cessation coordonnée du règlement des différends entre investisseur-euse-s et États et pour la réglementation des droits de propriété intellectuelle par le biais d'accords tels que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).
- Promouvoir la transparence et la gouvernance inclusive dans les initiatives de développement, y compris le Partenariat pour les infrastructures et les investissements mondiaux (PGII).
- Garantir des politiques commerciales numériques équitables, une gouvernance éthique de l'intelligence artificielle (IA) et un soutien équitable aux infrastructures numériques visant à combler le fossé numérique entre les genres et à protéger les espaces démocratiques.

## Donner la priorité à l'intérêt public lors de l'utilisation de sources privées pour le développement international

« Passer de milliards à des billions » n'a pas été accompli. Il est peu probable que les écarts en matière de développement durable soient comblés grâce aux contributions importantes du secteur privé, principalement parce que les programmes de réduction de la pauvreté et des inégalités ne sont pas suffisamment rentables et continueront de dépendre de sources publiques.

- Veiller à ce que les mesures visant à mobiliser des financements privés dans le développement évitent la financiarisation des services publics et sociaux. Les efforts visant à réduire les risques et à mobiliser des financements privés avec des fonds publics doivent concilier l'intérêt public et l'intérêt privé avec la responsabilité budgétaire.

## Donner la priorité aux politiques qui permettent la fourniture de services publics aux femmes, aux filles et aux autres groupes en situation de vulnérabilité

- Veiller à ce que les politiques financières soient transformatrices en matière de genre, inclusives et équitables, en créant des mécanismes

fiscaux, des systèmes de protection sociale et de soins, ainsi que des règles fiscales qui soutiennent les groupes en situation de vulnérabilité.

## Garantir la responsabilité des entreprises et des droits de la personne et prendre des mesures pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé

- Adopter et appliquer une législation contraignante en matière de droits de la personne et de diligence raisonnable en matière d'environnement, tout en protégeant les défenseur-euse-s des droits de la personne. Cela devrait inclure la mise en œuvre accélérée des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne de 2011.
- Élargir la protection sociale des travailleur-euse-s migrant-e-s et des peuples autochtones, tout en investissant dans des politiques du travail et des protections sociales tenant compte des questions de genre et favorisant la pleine participation des femmes au marché du travail, en ratifiant les principales conventions de l'Organisation internationale du travail.

« Les réformes mondiales en matière de dette, de commerce, de fiscalité et d'accès au financement sont essentielles pour établir un nouveau paradigme de coopération et de développement internationaux. Nous devons passer d'un modèle de manque et de lacunes à un système qui agit sur la responsabilité historique et où toutes les nations sont responsabilisées par une architecture équitable qui ne contraint pas, mais libère l'espace budgétaire.

PAUL FARRAN

Coordinateur du groupe de travail sur la justice économique /  
Directeur des politiques et du plaidoyer, Coopération Canada